



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.

GENERALE

A/C.5/32/30/Corr.1

1er novembre 1977

ANGLAIS/ARABE/ESPAGNOL/
FRANCAIS ET RUSSE SEULEMENT

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 91 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE 1978-1979

QUESTION DE NAMIBIE

Incidences administratives et financières des projets de résolutions
A/32/L.4, A/32/L.5, A/32/L.6, A/32/L.7, A/32/L.8, A/32/L.9, A/32/L.10
et A/32/L.11

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur

1. Chapitre 3B au paragraphe 23 - Personnel temporaire

Remplacer le montant de 55 800 dollars par 73 600 dollars et le montant total de 64 200 dollars par 82 000 dollars.

2. Chapitre 3B au paragraphe 24 - Division des services de secrétariat du Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation

Remplacer le montant de 55 800 dollars par 73 600 dollars et le montant total de 304 000 dollars par 321 800 dollars.

Deuxième phrase du paragraphe 24

Remplacer le montant de 473 300 dollars par le montant de 475 300 dollars.

3. Paragraphe 31

Supprimer la référence au projet de résolution A/32/L.11. Lire comme suit le premier membre de la première phrase : "Au cas où l'Assemblée générale adopterait les projets de résolution figurant dans les documents A/32/L.4, A/32/L.5, A/32/L.6, A/32/L.7, A/32/L.8, A/32/L.9 et A/32/L.10, il faudrait ouvrir des crédits supplémentaires..."

4. Chapitre 3.B.2 au paragraphe 31 - Division des services de secrétariat du
Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation

Remplacer le montant de 55 800 dollars par 73 600 dollars et le total
de 1 120 000 dollars par le montant de 1 138 000 dollars.
